



# L'En'robé

## Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°255

Nous ne relatons jamais ce qui se passe au sein des réunions de l'ADDSA. Mais celle-ci est révélatrice de l'ambiance délétère dans laquelle nous baignons dans cette profession. En effet, nous avons demandé que le vote des points à l'ordre du jour ait lieu à bulletin secret.

Que n'avons-nous pas demandé là... alors que cette possibilité figure dans les statuts. Le président, d'une impartialité « à toute épreuve » nous a reproché une attitude dilatoire (!!!) Notre objectif aurait été d'attendre l'arrêté de représentativité patronale qui ferait le ménage parmi ces dernières. Si cela avait été le cas, nous aurions certainement procédé autrement. En effet, celui-ci est repoussé de mois en mois, sans que l'on sache réellement si cet arrêté va un jour être publié au Journal Officiel. Mais en manque d'argument, le CNA fait ce qu'il peut... et il peut peu en vérité.

Et ce d'autant que la CFDT avait fait de même lors d'une Assemblée Générale sans que personne ne s'enflamme de la sorte. Contrairement à ce que nous a affirmé le président, cette demande n'était pas liée à la seule élection du bureau mais à l'ensemble des résolutions. Alors que dans les débats, celui-ci persiste dans son affirmation, dans son rapport moral sur l'exercice 2020, il reconnaît « lors de cette assemblée du 9 octobre, il a été demandé un vote à bulletin secret pour l'ensemble de l'ordre du jour ». On ne saurait être plus clair.

Il est vrai que depuis le 9 octobre, le bureau de l'ADDSA ne s'est pas beaucoup penché sur la question des votes à bulletin secret en distanciel. A ce jour, aucune solution n'y a été apportée. La digitalisation, ce n'est à l'évidence pas pour tout le monde. La colère du président et/ou de la CNA (*organisation patronale*) a, bien entendu, été relayée par l'AEF. Celle-ci, par son représentant, a tenté d'interpréter les statuts à sa manière... jugeant que, dans notre cas, on pouvait ignorer notre demande de vote à bulletin secret.

Mêlant invectives et arguties judiciaires en solde, notre pauvre représentant de l'AEF faisait peine à entendre, pour autant que nous ayons quelque empathie pour ce genre de représentant patronal. Le représentant de l'UPSA, d'ordinaire plutôt réfléchi, n'a pu s'empêcher de se joindre à « nos joyeux compères ». Il est vrai que celui-ci est devenu trésorier de l'ADDSA lors de la dernière Assemblée Générale. A l'évidence, il y a des postes qui semblent « donner des ailes ». Ainsi, ce donneur de leçon a tenté lui aussi, une interprétation, à sa sauce, des statuts.

Mais le pompon revient au SEACE. S'il y a quelques années nous avons des divergences importantes, nous avons toujours eu des rapports des plus cordiaux, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le représentant du SEACE, président de son syndicat à multiplier les invectives à notre rencontre : lamentable, pitoyable...

Et que l'on s'en rende compte... tout cela pour avoir demandé un vote à bulletin secret. Vu le tollé et l'hystérie « que cette demande démocratique » a posée, nous avons laissé faire les votes sur les comptes... en nous abstenant sur toutes les résolutions. Ah qu'il est dur de respecter la démocratie dans cette profession !!!

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**